



CHAMPIONNAT MOTS-CROISISTES 2018

RÈGLEMENT

Organisateurs

L'association **À la croisée des mots** dont le siège est situé 22 rue Julien Perin, 92160 Antony, organise un **CHAMPIONNAT MOTS-CROISISTES** – désigné ci-après comme **CMC** – **le 29 septembre 2018** à Antony (92160). Un **Comité de Rédaction** sera constitué par l'association **A la croisée des mots** pour préparer, corriger et contrôler les épreuves sous l'autorité d'un **Jury** qu'il devra composer.

Epreuve de qualification

Une grille de qualification sera publiée à partir de **juin 2018** sur des sites web, notamment sur www.alacroiseedesmots.com et www.cruci.com, dans le magazine « Vivre à Antony » et dans le bulletin de la « Royale ABC ». Seront qualifié(e)s pour les épreuves finales, celles et ceux qui auront rempli la grille **avec un maximum de 3 fautes** et l'auront adressée avant la date précisée sur les supports précités par courrier, par mail ou en ligne sur cruci.com.

Epreuves finales

Le 29 septembre 2018, à l'espace Vasarely d'Antony (92610), il sera proposé trois ou quatre épreuves aux candidats sélectionnés. Chaque épreuve consiste en la résolution d'une grille dans un temps maximum précisé lors de chaque épreuve. Une épreuve subsidiaire départagera les éventuels ex-aequo. Les candidats seront classés en deux groupes distincts et indépendants. Celui des **EXPERTS** et celui des **CROISISTES**. La liste nominative des **EXPERTS** figure en annexe. Le Top 5 des **CROISISTES** issu de cette finale intégrera le groupe des **EXPERTS** pour de futures épreuves.

Participants

Le **CMC** est ouvert à toutes et tous, à l'exception des membres du Comité de rédaction, du Jury, les concepteurs de grilles et les rédacteurs de définitions. La participation à la qualification du **CMC** est gratuite. La solution de la grille de qualification sera communiquée sur notre site à partir **du 14 juillet 2018**.

Les candidat(e)s qualifié(e)s pour la finale du **CMC** seront informé(e)s personnellement par courrier postal ou courriel avant **le 31 juillet 2018**. Les courriers ou courriels seront envoyés aux adresses indiquées sur leur bulletin de qualification.

L'organisation du championnat engage des frais spécifiques que l'association ne peut couvrir intégralement.

Une participation spécifique aux épreuves finales a donc été fixée à 10 € par candidat.

Quel que soit le support de participation (papier ou internet), seul(e)s les candidat(e)s ayant rempli complètement leur bulletin d'inscription - nom, prénom, adresse postale et/ou courriel - et ayant réussi l'épreuve de qualification seront appelé(e)s à participer au **CMC**.

Chaque candidat(e) qualifié(e) devra se munir de son invitation et d'une pièce d'identité pour les épreuves du **29 septembre 2018**. Aucun autre document ni appareil ne sera autorisé dans la salle durant les épreuves. Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera l'élimination immédiate et définitive du ou des responsables.

Jury

Un jury sera présidé par un membre désigné par **À la croisée des mots**. La composition du jury peut être modifiée à tout moment. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury est seul habilité à définir le contenu de chacune des épreuves et le déroulement des différentes épreuves. Seul le jury pourra définir la liste des "finalistes" et trancher,

éventuellement, tout cas litigieux. Le jury est seul habilité à prendre en toute circonstance toute décision de suppression, modification ou maintien d'une épreuve ; d'exclusion ou de rattrapage d'un "finaliste".

La correction de la grille de qualification et des questions subsidiaires est confiée au Comité de rédaction sous le contrôle du Jury. Les copies corrigées pourront être montrées aux candidat(e)s qui en feraient la demande.

En participant au **CMC**, les participant(e)s autorisent la publication et l'utilisation de leur nom, adresse et image, et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre. En cas de modification, suspension ou interruption du **CMC** pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs, comme celle des membres du jury, ne saurait être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement du courrier soit du fait d'un(e) participant(e) (erreur d'adresse, d'affranchissement, de mode de transport, etc.), soit du fait des administrations postales. La participation au **CMC** oblige tout(e) participant(e) à se soumettre au présent règlement et aux décisions du Jury.

Dotation

La dotation du **CMC** sera la suivante :

GROUPE EXPERT

1^{er} prix : Un chèque de 100 €.
2^e prix : Un chèque de 50 €
3^e prix : Un chèque de 30 €
4^e au 10^e prix : Livre(s) offert(s) par nos partenaires.

GROUPE CROISISTES

1^{er} prix : Un chèque de 100 €.
2^e prix : Un chèque de 50 €
3^e prix : Un chèque de 30 €
4^e au 10^e prix : Livre(s) offert(s) par nos partenaires.

La lecture du palmarès et la remise des prix du championnat francophone auront lieu sur place dès la fin des épreuves.

Antony, le 15/05/2018.

Liste des EXPERTS

ADMACZEWSKI*	Francis	DRIOT	Jean-Claude	NOIRHOMME	Joseph
BAIJOT	Yvon	DUCHAMPS	Jean-Pierre	PHILIPPET	Bernard
BAIKRICH	Guy	FERRON	Jean-Claude	PIROTTE	Jeanne
BALME	Michel	FLAMBARD	Georges	RENSON	Yvon
BEAUFEÏST	François	GONY	Sylvie	RICHIR	Jean
BERNARD	Pierre	GOUY	Jean-Claude	ROCHETEAU*	Régine
BERTRAND	Corinne	HUCK*	Martine	RUELLOT	Jean-François
BOCCON	Christian	IMBERT*	Eric	RUFFENACH	Jacques
BONNIN	Didier	JACOB	Dominique	SARAGOSSA	Eric
BONNIN	Guy	JOCHEM*	Jean	SCHEPETLEVANE	Gilbert
BOURGUIGNON	André	LAFOND	Michel	STEYER*	Isabelle
CATHENOD	François	LAGRELETTE*	Robert	THEYS	Michèle
CHAMPION	Jean-Marie	LEBRET	Lionel	VAN HOUTTE	Thierry
CHEVALIER	Xavier	MACCIONI	Gilles	VANDEN BRANDEN	Jean-Pol
CIERNIAK	Daniel	MAUPOINT*	Jean	VANOBOST	Michel
COUNSON	André	MAUROUARD*	Lionel	VASIC	Nicolas
DEBIERE	Marie-Hélène	MELOTTE	Josiane	VOGELS	Christian
DEINEKO	Michel	METTENS*	Damien	WILLEMIN	Michèle
DELCOUR	Georges	MODAINE	Marie-Françoise		
DELCOUR	Marcel	MONDELAERS	Serge		
DEVOS	Renée	MONNET	Bernard		
DEWÈVRE	Ghislaine	MÜLLER	Christian		

* Les 5 premiers « CROISISTES » des championnats 2016 et 2017.